



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 06/04/2024

Reçu en préfecture le 06/04/2024

Publié le 10/04/24

ID : 029-262901598-20240328-D_03_2024-DE

Jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00

DELIBERATION N° 03-2024

Date de convocation : 20 mars 2024

Président : M Eric Le Bour

Secrétaire de séance : Mme Magalie Kersauzon

Membres en exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le jeudi 28 mars 2024 à 19 heures 00, sous la Présidence de M Eric Le Bour.

Etaient présents :

M Eric Le Bour, Mme Laurence Méar, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, M Yves Abiven, Mme Mireille Guillou, M Christian Masson.

Absents excusés ayant donné procurations :

Mme Evelyne André a donné pouvoir à M Yves Abiven.

Absents excusés :

M. François Roué, Mme Magali Roué.

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Examen et vote du Budget Primitif du C.C.A.S. 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés adopte le Budget Primitif 2024 dont la balance s'établit équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de soixante-quatre mille quatre cent cinq euros et soixante-dix-neuf centimes (64 405.79€)
- en section d'investissement à la somme de vingt mille neuf cent cinquante-quatre euros (20 954 €)

Le Conseil d'Administration approuve le remboursement de frais de fonctionnement à la Commune pour un montant de 14 200€ correspondant aux années 2023 et 2024, inscrits à la ligne 62871.

La secrétaire de séance,
Magalie Kersauzon.

Le Président,
Eric Le Bour.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site
internet de la Ville le 10/04/24